



## Demande abandon de paternite

Par **ramy**, le **06/07/2011** à **15:39**

Bonjour,mon pere m a reconnu 15 jours apres l accouchement, mes parents n etaient pas marie. Apres ma naissance j ai etait place en famille d accueil, jusqu a mes 21ans.je n ai pas connu mes parents,mais mon pere na jamais fait une demande d abandon,est il ne s est jamais soucie de moi. pour moi c est comme si je n avait pas de pere.Ma mere je sait meme pas ou elle est? Le probleme c est que mon ( pere) vit dans la meme ville que moi? moi j ai honte de porter son nom,,,,,car c est un alcoolique, est frequente constamment les bars ,s affiche sur des sites internet mais que dans des bars.. j en suis malade::::: que faire pour pouvoir faire une demande d abandon de paternite? Car je voudrais me faire adopter par des personnes qui eu ce sont occupe de moi merci de me repondre,,,, une jeune fille en detresse

Par **mimi493**, le **06/07/2011** à **15:54**

Vous êtes majeur, donc vous pouvez consentir à votre adoption simple. Nul besoin de l'autorisation de vos parents.

L'abandon de paternité, ça n'existe que si ce n'est pas votre père biologique.  
Gardez précieusement les éléments concernant votre abandon (placement en famille d'accueil) afin de pouvoir, le jour venu, avoir des arguments pour ne pas lui devoir une pension alimentaire